

<http://www.snetap-fsu.fr/Bilan-deprecarisation-compte-redu.html>



# Bilan déprécarisation : compte rendu de la réunion du 26 juin 2013

- Métiers - Enseignant.e - Non titulaires, actualités -

Date de mise en ligne : jeudi 4 juillet 2013

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Philippe Mérillon a indiqué que cette réunion était un point d'étape car les concours enseignants sont terminés ainsi que ceux des Techniciens et des Adjoints Administratifs. C'est la première phase du processus qui en comporte 4 ! (4 années)**

### Formation

**Formations nationales et régionales** : 2656 agents se sont inscrits.

Le dispositif [RAEP](#) se fait sur 2 jours (1 jour préparation du dossier + 1 jour préparation de l'oral).

Ces journées de formation ont été réalisées pour 41 % par des [CFPPA](#), pour 43 % par des prestataires privés dont certains ne connaissaient pas l'enseignement agricole !, et pour 10 % dans le cadre de formations internes.

**Formations des jurys** : 437 membres formés.

Le SNETAP-[FSU](#) est intervenu avec force pour dire que la formation des agents pose problème : agents dissuadés (pas de places), contenu de la formation (les officines privées n'ont pas toute la connaissance de l'enseignement agricole, pas d'homogénéité sur le territoire, consignes du [MAAF](#) évoluant au fil du temps pour le dossier RAEP), ainsi que globalement une information très défectueuse.

### Concours.

Le SNETAP-FSU a mis l'administration devant ses contradictions en ce qui concerne le cas des [PLPA](#) ingénierie de formation. (PLPA IFP ou Directeur ?) : Des directeurs contractuels se sont faits recaler car dossier réalisé sur leurs missions de directeur et pas sur l'ingénierie de formation, l'Administration ayant annoncé que cette option serait destinée à titulariser les directeurs de [CFA/CFPPA](#). Des agents qui réalisent de l'ingénierie de formation reçus, qui souhaitent poursuivre cette mission mais qui se voient proposer quasi uniquement des postes de directeurs de centre, ce qui n'est pas leur souhait.

L'Administration a refusé d'entendre raison. Elle s'est déclarée « constante sur les PLPA IF » !

**Le SNETAP-FSU a insisté pour que les candidats aient accès aux grilles d'évaluation** : ils ne connaissent pas les attentes du jury.

L'Administration est restée très évasive en indiquant qu'il s'agissait juste d'un document de travail pour le jury et que celles-ci pouvaient donc être adaptées suivant les discussions au sein du jury. Il y a eu une adaptation en fonction des options de concours.

Philippe Mérillon a répondu aux critiques formulées en indiquant que le SRH a essayé de faire au mieux en un temps très court !

Il a aussi indiqué :

Un rapport est fait par le président de jury, ainsi qu'un rapport par discipline : ces rapports seront en ligne sur le site du MAAF fin juillet.

La procédure pour avoir accès aux commentaires du jury sur son propre cas sera explicitée pour la prochaine session dans une note de service à sortir. Dans l'immédiat pour la session, possibilité de s'adresser directement au bureau des concours.

### Présentation du calendrier.

Philippe Mérillon : gros travail du bureau des concours ! La déprécarisation « vient en plus des concours classiques ».

**Le SNETAP-FSU est intervenu pour dire qu'il faut prévoir dès à présent le calendrier pour l'année qui vient.**

### Bilan concours :

**Pour les Techniciens Supérieur** : 5 minutes pour présenter le dossier RAEP. (jury = 3 personnes).

Inégalités dans la formation. LP : 120 et LC : 15 !

### Pour les enseignants et le personnel d'éducation

Michel BOURDAIS : président des jurys de concours enseignants. (représente ses collègues).

3300 éligibles, Plus bas que l'hypothèse basse du MAAF ! Grand nombre de collègues ont été sollicités !

Et seulement 898 inscrits (27 % des éligibles),...660 admissibles (73 % des inscrits) et au final 438 reçus (368 sur liste principale et 70 sur liste complémentaire) pour 460 postes affichés. Vu que parfois on note des établissements pour lesquels le taux de candidature est élevé, la question de la diffusion d'une information fiable au niveau local se pose.

Gros travail sur le calibrage des épreuves pour avoir une approche commune pour l'admissibilité et l'admission.

Stratégie de questionnement.

Jury : 1 inspecteur, 1 directeur, 1 collègue lycée et 1 collègue CFA-CFPPA.

Pour l'oral, une note explicative a été distribuée aux candidats. 2 sujets pour chaque candidat.

« Esprit constructif » des jurys.

Au final il n'y a pas eu de discriminations entre les candidats de la formation scolaire ([ACEN](#)) et ceux issus de la formation continue et de l'apprentissage (ACB des CFA/CFPPA) puisque que les taux de réussite sont peu différents et ce aussi bien pour les enseignants que pour les adjoints administratifs..

Dossiers inégaux, beaucoup de candidats sont restés sur leurs acquis et ne se sont pas projetés sur le poste futur. Vu que les concours [PCEA](#) et PLPA n'étaient pas ouverts simultanément pour la même discipline, le profil des candidats n'était pas forcément adapté (un profil PLPA qui candidate au PCEA et réciproquement). Parfois aussi des problèmes de niveau par rapport à la discipline (maths,...). Pour les PLPA bi-disciplinaires parfois l'une des deux disciplines n'était pas maîtrisée.

**Il faut s'interroger sur les compétences des candidats qui enseignent depuis 4 ans dans certaines options de concours : Mathématiques et Documentation. Plus de 1 sur 2 est jugé incompetent !**

Le SNETAP-FSU est intervenu pour rappeler qu'il faut pour l'avenir permettre la titularisation sur les CFA/CFPPA, car sinon les centres sont vidés de leur forces vives, parfois de manière très importante (35 à 40 % dans certains centres) avec une reconstitution de la précarité derrière pour remplacer les partants. Il a aussi rappelé qu'il faut ouvrir toutes les options dans le corps des PLPA et des PCEA et qu'il avait constaté de fortes disparités dans le questionnement des jurys !

Les résultats dans les options PCEA mathématiques et documentation ont été l'objet de véritable surprise pour le SNETAP-FSU.

Devant le fait que certains candidats qui disposent à la fois d'une ancienneté et de rapports d'inspection favorables n'aient pas été retenus, l'Administration a répondu qu'il s'agissait des aléas des concours, avec un nombre de postes donné et un classement des candidats à l'issue des épreuves.

Les lauréats [CPE](#) disposeront de tout ce que prévoit leur statut en particulier un logement de fonction.

Pour le reclassement des enseignants, il y a un texte donc pas de difficultés !

Pour les autres, il y a l'indiciaire et les primes.

Si traitement inférieur, il y a un décret avec la clause de sauvegarde (70% et 80%).

Sur l'indemnitaire : rien ne bougera pendant le stage (75% de primes pour les catégories A et B).

La foire aux questions sur le site du MAAF donnera les réponses aux questions sur le reclassement

### **Adjoints administratifs (catégorie C)**

Les personnels de catégories C reçus seront affectés sur des postes pérennes (47 reçus dont 22 ACB pour 149 candidats dont 1/3 d'ACB) : en principe en lycée, nomination sur place, pour les agents de CFA/CFPPA il faut trouver des solutions locales en lycée dans la mesure du possible avec possibilité aussi d'affectation sur des postes de catégorie B.

**Les personnels de catégories C n'ont pas de stage à faire !**

**Les lauréats doivent constituer leur dossier rapidement pour éviter une rupture dans le versement de la rémunération à l'automne.**